



29 janvier 2021

(21-0788)

Page: 1/3

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ALBANIE: LOI N° 35/2016 SUR LE DROIT D'AUTEUR ET
LES DROITS CONNEXES

Membre présentant la notification	ALBANIE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	LOI N° 35/2016 SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS CONNEXES
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/ALB/21_0681_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/ALB/C/1/Add.1 ; IP/N/1/ALB/C/1

Brève description du texte juridique notifié

La Loi n° 35/2016 sur le droit d'auteur et autres droits connexes est rédigée dans le respect des obligations découlant d'un certain nombre de documents tels que l'Accord de stabilisation et d'association (ASA), article 73, et d'autres documents de partenariat stratégique entre le gouvernement albanais et l'Union européenne.

La Loi prévoit, entre autres:

- i) l'élargissement de la portée des œuvres protégées par le droit d'auteur et des œuvres d'auteur;
- ii) un meilleur équilibre entre les intérêts des titulaires du droit d'auteur qui doivent être équitablement rémunérés pour leurs efforts, et les intérêts des utilisateurs de droits d'auteur, qui doivent bénéficier d'un accès raisonnable aux documents protégés par le droit d'auteur;
- iii) un système de guichet unique permettant aux utilisateurs commerciaux de payer un seul droit de licence aux différentes sociétés de perception;

- iv) des mécanismes de gouvernance relatifs aux relations entre les sociétés de perception et les utilisateurs, conformément à la Directive 2014/26/UE concernant la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins;
- v) l'imposition d'amendes allant de 200 000 leks (environ 1 630 dollars EU) à 500 000 leks (environ 4 100 dollars EU) aux sociétés de perception n'ayant pas obtenu l'autorisation du Ministère de la culture; et
- vi) des mesures correctives à la disposition des titulaires d'un droit, y compris la possibilité de demander une injonction préliminaire pour empêcher ou restreindre l'atteinte à un droit d'auteur.

Cette loi est pleinement alignée sur les textes juridiques suivants:

- Directive 2006/116/CE du Parlement européen et du Conseil, du 12 décembre 2006, relative à la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins, Celex: 32006L0116; Journal officiel de l'UE, L 372, daté du 27 décembre 2006
- Directive 2004/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au respect des droits de propriété intellectuelle, Celex: 32004L0048; Journal officiel de l'UE, L 157, daté du 30 avril 2004
- Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, Celex: 32001L0029; Journal officiel de l'UE, L 167, daté du 22 juin 2001
- Directive 2001/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative au droit de suite au profit de l'auteur d'une œuvre d'art originale, Celex: 32001L0084; Journal officiel de l'UE, L 272, daté du 13 octobre 2001
- Directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil, du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données, Celex: 31996L0009; Journal officiel de l'UE, L 77 daté du 27 mars 1996
- Directive 2009/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur, Celex: 32009L0024; Journal officiel de l'UE, L 111, daté du 5 mai 2009
- Directive 2006/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle, Celex: 32006L0115; Journal officiel de l'UE, L 376, daté du 27 décembre 2006

Cette loi est en partie alignée sur les textes juridiques suivants:

- Directive 93/83/CEE du Conseil, du 27 septembre 1993, relative à la coordination de certaines règles du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur applicables à la radiodiffusion par satellite et à la retransmission par câble, Celex: 31993L0083; Journal officiel de l'UE, L 248, daté du 10 juin 1993
- Directive 2014/26/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 concernant la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins et l'octroi de licences multiterritoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur, Celex: 32014L0026, Journal officiel de l'UE, L 84, daté du 20 mars 2014

La Loi n° 35/2016 sur le droit d'auteur et les droits connexes, a harmonisé les conventions et traités internationaux auxquels la République d'Albanie est partie, dont la liste est la suivante:

- Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques

-	Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome)
-	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC)
-	Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes
-	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)
-	Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
-	Convention universelle sur le droit d'auteur
-	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT)
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	20 octobre 2016
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	26 janvier 2021
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	L'Office albanais du droit d'auteur, Ministère de la culture de l'Albanie Courrier électronique: borana.ajazi@kultura.gov.al Site Web: www.kultura.gov.al

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.